



NOTICE D'INSCRIPTION 2018/2019

COMMENT REMPLIR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Toutes les cases doivent être remplies ou cochées si vous êtes concerné(e).

Faculté :

Saisir la faculté ou l'institut dans lequel votre diplôme est enseigné (Faculté Arts, Lettres, Langues - Faculté de Droit - Faculté de Médecine - Faculté des Sciences et techniques - Faculté de Sciences Humaines et Sociales - Centre Universitaire Roannais - IAE (Institut d'Administration des Entreprises) - Département d'Études Politiques et Territoriales - Télécom Saint-Étienne - IUT de Roanne - IUT de Saint-Étienne)

Année d'études :

Saisir l'année d'étude de votre diplôme (ex. DUT 1^{ère} année, Licence 3^{ème} année, Master 2^{ème} année...)

Données personnelles de l'étudiant

N° National étudiant (INE ou BEA ou INES) :

Ce numéro est obligatoire, il figure sur le relevé des notes obtenues au baccalauréat (rubrique BEA).
Pour tous les étudiants inscrits dans une Université depuis 1995.

Nom :

Si votre nom comporte une apostrophe ou un trait d'union, laissez un espace à la place.

Prénoms :

Si vous avez plusieurs prénoms, inscrivez-les dans l'ordre où ils sont mentionnés sur vos pièces d'état civil.

Naissance :

Date sous la forme JJ/MM/AAAA.

Pays :

Nationalité pour les étrangers (voir code N).

Handicap :

A cocher le cas échéant, si vous bénéficiez d'un aménagement d'examens (voir documents procédure de mise en oeuvre des aménagements).

Définition d'un handicap : art L114 du code de l'action sociale et des familles «constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou de restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant»

Adresses de l'étudiant

Adresse permanente ou des parents :

Toute correspondance administrative sera envoyée à cette adresse.

Adresse pour l'année en cours :

Si vous n'en avez pas connaissance, merci de nous la préciser ultérieurement.

Inscription administrative annuelle

Cadre de la formation choisie (régime) :

- 1 - **Formation Initiale (cas habituel)** : si vous ne relevez pas des régimes suivants.
- 2 - **Formation Continue Financée** : à cocher si vos frais de formation continue sont pris en charge, au moins pour partie, par un organisme (employeur, OPCA, pôle emploi, conseil régional, etc.) ou le CILEC (sauf Delf et Dalf).
MERCI de vous rapprocher du Service de Formation Continue (04 77 43 79 29) ou du CILEC (04 77 43 79 70).
- 3 - **Formation par apprentissage** : si vous avez un contrat d'apprentissage.
- 5 - **Reprise d'études non financée** : à cocher si vous devez financer vous-même vos frais de formation. Vous êtes demandeur d'emploi ou salarié en congé de formation ou vous avez interrompu vos études depuis plus de 2 ans et vous suivez les cours sur votre temps personnel. MERCI de vous rapprocher du Service de Formation Continue (04 77 43 79 29)
- 7 - **Formation en contrat de professionnalisation** : si vous avez signé un contrat de professionnalisation

Statut :

- 1 - **Etudiant** : vous suivez une formation diplômante (LMD ou D.U. diplôme universitaire) et vous pouvez bénéficier de la sécurité sociale étudiante.
- 2 - **Auditeur libre** : vous vous inscrivez dans une formation diplômante mais vous ne suivez que les cours magistraux hors examen.
- 3 - **Formation continue diplômante** : vous suivez une formation diplômante (DAEU, LMD, D.U. diplôme universitaire) mais vous ne pouvez pas bénéficier de la sécurité sociale étudiante.
- 4 - **Capacité en droit** : vous vous inscrivez en 1ère année de capacité en droit.
- 8 - **VAE** : Validation d'Acquis de l'Expérience
- 9 - **Contrat d'apprentissage**
- 10 - **Contrat de professionnalisation**

Activité professionnelle :

Si vous exercez une activité professionnelle régulière et permanente merci de la justifier, l'indiquer en clair et la coder (**codes P**) ainsi que le domaine d'activité (**code D**).

Catégorie socio-professionnelle :

Activité du chef de famille : à compléter obligatoirement et à coder (**code P**).

Parcours de l'étudiant

Dernier établissement fréquenté et situation en 2017/2018 :

Indiquez le type d'établissement, le département géographique et l'année universitaire.

Assurance scolaire et extrascolaire universitaire

Assurance scolaire (ou responsabilité civile)

L'Université ne couvre pas les risques que l'étudiant encourt ou fait encourir à des tiers au cours de ses études.

La couverture responsabilité civile est **obligatoire** et vous couvre au cours de l'année universitaire pour les accidents causés à des tiers ou pour vous-même aussi bien à l'Université que pendant vos stages éventuels en entreprise.

Cette attestation d'assurance (scolaire et extra-scolaire ou universitaire) doit être demandée à votre Compagnie d'assurance ou à celle de vos parents pour l'année universitaire **2018/2019**. Si vous n'avez pas de couverture personnelle, vous devez opter pour une souscription auprès d'une compagnie d'assurance.

Mode de paiement

Paiement en 3 fois (un tiers débité tout de suite, un tiers un mois après et le dernier deux mois après) : uniquement si la personne physiquement présente dispose sur elle, et à son nom, d'un RIB, d'une pièce d'identité et d'une carte bancaire à l'exclusion des cartes ELECTRON et MAESTRO. Ce prêt est ensuite géré par un organisme bancaire. Il est sans frais pour l'étudiant.

Le paiement en 3 fois par CB n'est possible qu'à la Maison de l'Université - 10 rue Tréfilerie - Saint-Etienne

Attention : le compte doit être approvisionné de la totalité de la somme.

Droits Universitaires 2017/2018 (à titre indicatif)

Droits obligatoires

Licence (1ère, 2ème, 3ème année)
Master (1ère, 2ème année)

Inscription principale

184.00 € (A)
256.00 € (C)

2ème inscription

122.00 € (B)
168.00 € (D)

DUT 184.00 €
DU CITISE 426.00 €
DUETI annuel 200.00 €
DUETI semestriel 160.00 €
DU PGI 150.00 €

N'inscrivez pas le montant sur votre mode de paiement, il vous sera indiqué sur place.

Sont dispensés des droits d'inscription (A, B, C, D), les étudiants qui, au moment de leur inscription, peuvent justifier :

- d'une attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur pour 2018/2019
- d'une bourse du Gouvernement français pour 2018/2019 pour les étudiants étrangers.
- du statut de pupille de la nation (joindre un justificatif)

Les étudiants qui ne seraient pas en possession de leur attribution de bourse au moment de l'inscription devront acquitter le montant des droits universitaires et, dès réception de l'attribution définitive de bourse, solliciter leur remboursement.

Remboursement exceptionnels des droits d'inscription principale (A) pour les étudiants non boursiers : Une décision exceptionnelle et individuelle peut être prise en faveur des étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle ou familiale. Cette demande est à formuler avant le 31 décembre auprès du service de la vie étudiante.

Important

- **Tout dossier incomplet sera refusé** et rendu à l'étudiant qui devra le représenter avant la date limite d'inscription. Lorsque la totalité des droits d'inscription n'a pas été versée, le dossier est mis en attente de paiement. La carte d'étudiant n'est pas délivrée.
- **Dépôt du dossier d'inscription** : Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous. Le rendez-vous est à prendre sur le site PARCOURSUP pour les candidats passés par PARCOURSUP et dans leur scolarité pour les autres.
- **Bibliothèque Universitaire** : tout étudiant qui ne sera pas en règle, ne pourra pas être inscrit administrativement.
- **La carte d'étudiant** est délivrée immédiatement après paiement des droits : bien vérifier l'exactitude des renseignements qui y sont portés afin de signaler toute anomalie. Elle vous sera indispensable toute l'année. Conservez-la soigneusement. Les duplicatas seront facturés.
- **Annulation**
Toute inscription prise après la date officielle votée par le conseil d'administration de l'Université Jean Monnet est définitive et ne peut donc être annulée par l'étudiant. Sauf cas particulier : maladie, décès...
Seuls les transferts dans une université française pourront être pris en compte pour un remboursement des droits.
Pour les frais de gestion une somme définie chaque année par le Ministère reste acquise à l'établissement. L'Université se réserve le droit toute l'année d'annuler ou de modifier toute inscription pour laquelle les renseignements fournis par l'étudiant s'avèreraient inexacts.
- **Adresse électronique**
Une adresse électronique et un compte d'accès personnel vous sont créés dès votre inscription à l'UJM ainsi qu'un identifiant (login). Cette adresse de messagerie vous permet d'obtenir toutes les informations relatives à vos études et à la vie étudiante. Vous devez impérativement la consulter très régulièrement. Pour toute information, contactez l'adresse : sesame@univ-st-etienne.fr
- **Médiateur**
Il existe un réseau des médiateurs de l'éducation nationale. Pour toute information, vous pouvez consulter le site suivant : <http://www.education.gouv.fr/syst/mediateur/default.htm>

CODES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Codes A - Aide financière

A	Allocation de recherche	M	Bourse régionale
B	Bourse CIFRE	N	Bourse Erasmus
C	Contrat ANR	O	Autre bourse
D	Bourse collectivités locales	Q	Contrat européen
F	Bourse gouvernement étranger	R	A.F.R.
G	Prêt d'honneur	S	FONGECIF
H	Prêt bancaire	T	Fonds Assurance Formation
I	Ressources des parents	X	Autre aide financière
J	Ressources du conjoint	Y	Contrat de recherche
K	Salaire	Z	Bourse européenne
L	Allocation chômage		

Codes B - Baccalauréats

ES	Economique et social		Baccalauréats avant 2013
L	Littéraire	STG	Sciences et technologies de la gestion
S	Scientifique	STI1	Génie mécanique
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social	STI2	Génie électronique
STG CFE	Comptabilité et finance d'entreprise	STI3	Génie électrotechnique
STG CGRH	Communication & gestion ressources humaines	STI4	Génie civil
STG GSI	Gestion des systèmes d'information	STI5	Génie énergétique
STG M	Mercatique (marketing)	STI6	Génie des matériaux
STI2D	Sciences et tech. de l'industrie et du dév. durable	STI7	Arts appliqués
STD2A	Sciences et tech. du design et des arts appliqués	STL1	Chimie labo et procédés
STMG	Sciences et tech. du management et de la gestion	STL2	Physique labo et procédés
0021	Bac professionnel industriel	STL3	Biochimie-Génie bio
0022	Bac professionnel tertiaire	STAE	Sciences et Technologies Agronomie et environnement
0023	Bac professionnel agricole	STPA	Sciences et Technologies du Produit Agroalimentaire
0001	Bac International	STAV	Sciences et Technologies de l'Agronomie & du Vivant
0002	Bacs Européens		
0032	Titre français admis en équivalence		Baccalauréats avant 2007
DAEA	DAEU A	STT1	STT ACC
DAEB	DAEU B	STT2	STT ACA
0030	Capacité en droit	STT3	STT CG
0031	Titre étranger admis en équivalence	STT4	STT IG

Codes D - Type d'activité

10	Recherche d'emploi	42	CDI Service de l'Etat
21	Emploi temporaire Enseignement	43	CDI Santé
22	Emploi temporaire Service de l'état	44	CDI autre activité
23	Emploi temporaire Santé	54	Autres
24	Emploi temporaire autre	61	Titulaire Enseignement
31	CDD Enseignement	62	Titulaire Santé
32	CDD Service de l'Etat	63	Titulaire autre Service Etat
33	CDD Santé	K	Etudiant fonctionnaire
34	CDD autre activité	L	Emploi Avenir Professeur
41	CDI Enseignement		

Codes N - Nationalités et pays

212	Afghanistan	101	Danemark	348	Lesotho	312	Rep. Dem. Congo
303	Afrique Sud	399	Djibouti	107	Lettonie	408	Rép. Dominicaine
125	Albanie	438	Dominique	205	Liban	114	Roumanie
352	Algérie	301	Egypte	302	Liberia	132	Royaume Uni
109	Allemagne	247	Emirats Arabes U.	316	Libye	123	Russie
130	Andorre	420	Equateur	113	Liechtenstein	340	Rwanda
395	Angola	317	Erythrée	108	Lituanie	389	Sahara occident.
441	Antigua/Barb	134	Espagne	137	Luxembourg	128	Saint Marin
201	Arabie saoudite	106	Estonie	232	Macao	512	Salomon
415	Argentine	404	Etats Unis	156	Macédoine	414	Salvador
252	Arménie	315	Ethiopie	333	Madagascar	506	Samoa
501	Australie	508	Fidji	227	Malaisie	394	Sao Tome
110	Autriche	105	Finlande	334	Malawi	341	Sénégal
253	Azerbaïdjan	100	France	229	Maldives	121	Serbie
436	Bahamas	328	Gabon	335	Mali	398	Seychelles
249	Bahrein	304	Gambie	144	Malte	342	Sierra Leone
246	Bangladesh	255	Géorgie	350	Maroc	226	Singapour
434	Barbade	329	Ghana	336	Mauritanie	117	Slovaquie
131	Belgique	126	Grèce	405	Mexique	145	Slovénie
429	Belize	435	Grenade	516	Micronésie	318	Somalie
327	Bénin	409	Guatemala	151	Moldavie	343	Soudan
214	Bhoutan	330	Guinée	138	Monaco	235	Sri Lanka
148	Biélorussie	392	Guinée Bissao	242	Mongolie	442	St Christo
224	Birmanie	314	Guinée équatoriale	120	Monténégro	104	Suède
418	Bolivie	428	Guyana	393	Mozambique	140	Suisse
118	Bosnie Herz.	410	Haïti	311	Namibie	437	Surinam
347	Bostwana	411	Honduras	507	Nauru	206	Syrie
416	Brésil	230	HongKong	215	Népal	259	Tadjikistan
111	Bulgarie	112	Hongrie	412	Nicaragua	236	Taiwan
331	Burkina Faso	390	Ile Maurice	337	Niger	309	Tanzanie
321	Burundi	223	Inde	338	Nigeria	344	Tchad
234	Cambodge	231	Indonésie	103	Norvège	219	Thaïlande
322	Cameroun	203	Irak	502	Nlle Zélande	345	Togo
401	Canada	204	Iran	250	Oman	509	Tonga
396	Cap vert	136	Irlande	339	Ouganda	433	Trinite Tobago
323	Centrafrique	102	Islande	258	Ouzbekistan	351	Tunisie
417	Chili	207	Israël	213	Pakistan	260	Turkmenistan
216	Chine	127	Italie	261	Palestine	208	Turquie
254	Chypre	426	Jamaïque	413	Panama	511	Tuvalu
419	Colombie	217	Japon	421	Paraguay	155	Ukraine
397	Comores	222	Jordanie	135	Pays Bas	423	Uruguay
324	Congo	256	Kazakhstan	422	Pérou	514	Vanuatu
238	Corée Nord	332	Kenya	220	Philippines	129	Vatican
239	Corée Sud	257	Kirghizistan	122	Pologne	424	Venezuela
406	Costa Rica	513	Kiribati	432	Porto Rico	243	Vietnam
326	Côte d'Ivoire	157	Kosovo	139	Portugal	251	Yemen
119	Croatie	240	Koweït	248	Qatar	346	Zambie
407	Cuba	241	Laos	116	Tchèque	310	Zimbabwe

Codes P - Catégories socio-professionnelles

11	agriculteur sur petite exploitation	54	employés administratifs d'entreprises
12	agriculteur sur moyenne exploitatio	55	employés de commerce
13	agriculteur sur grande exploitation	56	personnels des services directs aux particuliers
21	artisans	62	ouvriers qualifiés de type industri
22	commerçants et assimilés	63	ouvriers qualifiés de type artisan
23	chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	64	chauffeurs
31	professions libérales	65	ouvriers qualifiés manutention maga
33	cadres de la fonction publique	67	ouvriers non qualifiés type industr
34	professeurs, professions scientifiques	68	ouvriers non qualifiés type artisan
35	professions de l'information, des arts & spectacles	69	ouvriers agricoles
37	cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	71	anciens agriculteurs exploitants
38	ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	74	retraité cadre
42	instituteurs et assimilés	75	retraité profession intermédiaire
43	professions interm. santé & travail social	77	retraité employé
44	clergé, religieux	78	retraité ouvrier
45	professions intermédiaires de la fonction publique	81	chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	prof. Interm. administ.& commerciale des entreprises	84	élève/Étudiant
47	techniciens	85	sans profession -60 ans (hors retraité)
48	contremaîtres, agents de maîtrise	86	sans profession +60 ans (hors retraité)
52	employés civils et agents de service fonction publique	99	non renseigné
53	policiers et militaires		

PIÈCES À DÉPOSER LORS DE VOTRE INSCRIPTION

Liste des pièces justificatives obligatoires	1ère inscription à l'Université Jean Monnet	Etudiants inscrits en 2017/2018 à l'Université Jean Monnet
Le dossier d'inscription complété, daté et signé	OUI	OUI
La fiche de scolarité	OUI	OUI
1 photocopie du relevé des notes du baccalauréat (ou titre équivalent). Fournir la traduction en français pour les bacs étrangers.	OUI	
Une photocopie de votre relevé de notes de l'année 2017/2018 (ne concerne pas les nouveaux bacheliers)	OUI	
Une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille (pour les étudiants étrangers, un acte de naissance et sa traduction)	OUI	
Une photo d'identité récente format 35 x 45	OUI	
Une photocopie du certificat de participation à la journée d'Appel de Préparation à la Défense (APD). Si vous n'avez pas accompli cette journée, fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la Mairie de votre domicile. Sont concernés tous les étudiants français ainsi que les étudiantes nées à partir de 1984.	OUI	
Pour les étudiants s'inscrivant en licence STAPS (1ère, 2ème et 3ème année) : merci de fournir un certificat médical obligatoire datant de moins de quatre semaines de non-contre-indication à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques.	OUI	OUI
La formule de paiement des droits : chèque bancaire ou postal, espèces ou carte bleue. N'inscrivez pas le montant, il vous sera indiqué sur place		
Paiement en 3 fois (un tiers débité tout de suite, un tiers un mois après et le dernier deux mois après) : uniquement si la personne physiquement présente dispose sur elle, et à son nom : d'un RIB, d'une pièce d'identité et d'une carte bancaire à l'exclusion des cartes ELECTRON et MAESTRO. Ce prêt est ensuite géré par un organisme bancaire. Il est sans frais pour l'étudiant. Le paiement en 3 fois par CB n'est possible qu'à la Maison de l'Université - 10 rue Tréfilerie - Saint-Etienne	OUI	OUI
1 photocopie de l'attribution de bourse d'enseignement supérieur (conditionnelle ou définitive) pour bénéficier d'une exonération des droits (Concerne les étudiants boursiers)	OUI	OUI
Autorisation d'inscription pour tout candidat hors PARCOURSUP, e-candidat, redoublement (hors PACES) et passage en année supérieure	OUI	OUI
Attestation de souscription d'assurance scolaire et extra scolaire de responsabilité civile	OUI	OUI
Attestation de souscription à la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)	OUI	OUI